PROGRAMME DE FORMATION

AE - ANIMATEUR D'ÉQUITATION

EN APPRENTISSAGE
de 12 à 24 mois

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES DE LA FORMATION

Acquérir les compétences d'animation et de techniques équestre permettant d'entretenir une cavalerie et la clientèle d'un club. Acquérir la posture professionnelle pour enseigner l'équitation Galop 1 à 4 en autonomie sous réserve de la présence d'un enseignant de niveau 4 (BPJEPS) minimum.

- Assurer l'accueil des différents publics et la promotion des activités et des animations d'un établissement équestre
- Participer à l'encadrement des activités équestres jusqu'aux premiers niveaux de compétition en assurant la sécurité des pratiquants, des tiers et des équidés
- Assurer l'entretien des équidés et des infrastructures pour permettre leur utilisation en respectant les principes du bien-être animal, les règles d'hygiène et de sécurité et la réglementation en vigueur

PUBLIC ET PREREQUIS DE CETTE FORMATION

Il y a des prérequis particuliers à cette formation :

- Minimum 16 ans et le brevet de 3ème
- Maximum 29 ans (sauf cas de handicap)
- Une attestation « prévention et secours civiques de niveau 1 »
- Un certificat médical de non contre-indication à la pratique et à l'encadrement de l'équitation datant de moins d'un an
- Un Galop 3 de la FFE minimum et/ou un test d'entrée

Accessibilité aux personnes en situation de handicap : Notre organisme tente de donner à tous les mêmes chances d'accéder ou de maintenir l'emploi. Nous pouvons adapter certaines de nos modalités de formation, pour cela, nous étudierons ensemble vos besoins. Pour toutes questions, merci de nous contacter notre référent formé : M. BODREN Serge au 06.16.38.42.50, email : contact@ecrin-assas.fr

LIEU, DUREE, MODALITES DE FORMATION ET D'EVALUATION

La formation AE se prépare avec notre partenaire, le centre équestre l'Écrin d'Assas Agrément FFE 2022AE004. La formation se compose d'un enseignement général et technique et d'une mise en situation professionnelle MSP sous contrat d'apprentissage :

- Formation de 490h de cours et pratiques équestres et 1155h de Mise en Situation Professionnelle MSP
- Rythme par semaine : 1 jour sur le site d'Assas + 1 jour sur le site de votre MSP, ou bien 2 jours sur le site d'Assas
- Vacances scolaires sur le site de votre MSP

ENCADREMENT / FORMATEURS ET INTERVENANTS

Nos formateurs qui ont des compétences théoriques, techniques, professionnelles, mais aussi pédagogique, reconnues par des diplômes ou issues d'une expérience professionnelle.

MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES

La formation se réalise en présentiel, sauf cas de force majeure (confinement ou autre). Un enseignement pratique, en salle de cours dans un premier temps, puis une mise en pratique :

- 20 boxes, 20 paddock individuel, 15 poney/chevaux d'école, 2 selleries, douche, espace de préparation
- Une première carrière 2800 m², une deuxième carrière 800 m²
- Un manège, un rond de longe 17m
- Un marcheur 4 places sur tapis

- Salle de cours
- Équipement vidéo (suivi, montage, projection)

En début et en fin de toutes nos journées de formation, l'enseignant fait un tour de table pour les questions et un petit résumé dans la dernière séance.

CONTENU DETAILLEE DE LA FORMATION

Formation :

- Prise en charge des publics et encadrement des activités équestres
- Maîtrise des techniques équestres
- Soins et entretien des équidés et des infrastructures
- Gestion des activités, environnement institutionnel et réglementaire

Mise en situation professionnelle :

- Développement d'une posture professionnelle adaptée : ponctualité, politesse et relationnel, image et propreté, rigueur et constance, implication et engagement, curiosité et remise en question, initiative et créativité
- Accueil et prise en charge des différents publics
- Encadrement en sécurité de séances d'équitation à poney des moins de 6 ans à 12 ans
- Encadrement en sécurité de séances d'équitation à cheval des enfants de 10 ans et plus, adolescents, adultes
- Encadrement en sécurité de promenades équestres
- Organisation et promotion d'animations adaptées aux différents publics
- Soins et entretien de la cavalerie d'école. Travail à pied, sur le plat, à l'obstacle et en extérieur
- Propreté, hygiène, entretien et sécurisation des lieux de vie des équidés, des infrastructures et des aires de pratiques
- Préparation au transport et convoyage d'équidés dans le respect de la réglementation en vigueur

COMPETENCES ATTESTEES :

- Participer au fonctionnement et à l'entretien de la structure équestre
- Participer à l'animation et à l'encadrement des activités équestres en toute sécurité
- Mobiliser les techniques professionnelles permettant d'assurer le travail d'entretien, les soins et le bien-être de la cavalerie d'école

SUIVI ET EVALUATION DE LA FORMATION

Document d'évaluation de satisfaction, test des acquis, attestation de présence, attestation de formation individualisée. Livret de suivi.

Examen terminal devant un jury de professionnels et officiels de la FFE

TARIFS ET FORMALITES D'INSCRIPTION A LA FORMATION

Aucun frais de formation à la charge de l'élève, 100 % de prise en charge par le maître d'apprentissage et l'OPCO OCAPIAT. Aucune formation ne débutera sans un contrat d'apprentissage complet, signé et validé par l'opérateur. Attention, certains matériels sont obligatoires pour la formation, ainsi que pour les épreuves terminales organisées sous tutelle de la FFE.

Les formations AE débutent au centre de formation, 4 fois par an, la première semaine de chaque trimestre. Inscription 30 jours avant.

Débouchées ou poursuite de la formation

La formation AE mène directement à l'emploi en centre équestre, mais il est aussi possible de poursuivre sur une formation BPEJPS.

Dispositions pratiques

Effectif maximum : 10 participants
Contact du responsable pédagogique : M. BODREN Serge

Option compétition

Pour les candidats G7, propriétaires de leur cheval, le CFA et l'Écrin d'Assas propose le financement de leur saison de compétition.